

REVUE DE PRESSE du 9 mai 2013

DOPAGE : CHRISTOPHE BASSONS BLANCHI PAR L'AFLD

Le Monde-2 mai 2013

Il avait d'abord été condamné à un an de suspension par la Fédération française de cyclisme (FFC), en octobre 2012, pour ne pas s'être présenté à un contrôle antidopage à la fin d'une course un mois plus tôt. Sa peine avait été ramenée à un mois en appel, en décembre. Elle vient d'être réduite à néant. Christophe Bassons a été totalement blanchi, a-t-on appris jeudi 2 mai, par l'Agence française de lutte antidopage (AFLD) qui s'était saisie du dossier.

L'AFLD a considéré que Christophe Bassons, qui dénonce le dopage depuis le début de sa carrière à la fin des années 90, n'avait pas été notifié par écrit de sa convocation au contrôle antidopage à l'issue du Championnat de France de VTT marathon, à Langon (Ille-et-Vilaine), le 1er septembre 2012.

En effet, c'est par téléphone, deux heures après avoir signifié son abandon à un responsable de la course, et alors qu'il se trouvait en Vendée, sur le chemin du retour à la maison – il habite à Bordeaux –, qu'il avait appris qu'il était convoqué. Dans l'incapacité de se présenter dans les temps au contrôle, il avait alors poursuivi sa route et avait appris, deux jours plus tard, qu'un constat de carence avait été établi, lequel avait mené, quelques jours plus tard, à sa condamnation.

AVEC UN MAILLOT FRANÇAIS AUX MONDIAUX

"Même si je me doutais que ça se finirait comme ça, c'est un soulagement, a expliqué Christophe Bassons au Monde, jeudi. J'avais été tellement déçu de la décision prise en appel [sa peine avait été réduite, alors que lui réclamait son annulation] que je m'attendais à tout." Les explications fournies par le cycliste de 38 ans ont donc convaincu l'AFLD, dont il est actuellement correspondant en Aquitaine, et qui l'avait reçu le 11 avril dernier à Paris.

Lors de cette audition ouverte au public, Christophe Bassons, coureur symbole de la lutte antidopage à la fin des années 1990, avait évoqué un possible "règlement de comptes" à son égard de la part de la FFC, qu'il n'a jamais ménagée dans ses prises de position en faveur d'un cyclisme propre. "On veut lui faire payer le combat qu'il mène depuis des années contre le dopage", avaient estimé ses avocats.

Ironie de l'histoire, Christophe Bassons a terminé 10e, le week-end dernier, d'une manche de Coupe du monde de VTT Marathon en Espagne. Ce résultat le qualifie d'office pour le championnat du monde, le 29 juin en Autriche. "C'est la meilleure réponse que je pouvais apporter à la FFC", triomphe Christophe Bassons. Car la Fédération, si elle conserve le droit de ne pas le sélectionner en équipe de France, sera dans l'obligation de lui fournir un maillot à l'effigie de la FFC afin qu'il puisse participer à la course.

LUTTE CONTRE LE DOPAGE : ACCORD ENTRE L'UCI ET L'AFLD

France Matin-3 mai 2013

Réaction de Valérie FOURNEYRON, Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative

« En tant que ministre des Sports, mais aussi représentante de l'Europe au comité exécutif de l'Agence Mondiale Antidopage, je me réjouis de l'accord intervenu aujourd'hui entre l'Union Cycliste Internationale et l'Agence Française de Lutte contre le Dopage. C'est l'aboutissement positif de plusieurs mois de négociations auxquelles le ministère a largement participé pour renforcer la transparence des contrôles antidopage.

Cet accord confère à l'agence française une plus grande indépendance pour exercer des contrôles sur l'ensemble des courses cyclistes internationales qui se déroulent en France, ainsi qu'un accès complet aux informations relatives à la géolocalisation et au passeport biologique des coureurs engagés.

Il constitue donc une excellente nouvelle pour le sport et une excellente nouvelle pour le Tour de France. Il marque le premier progrès tangible dans la lutte contre le dopage dans le cyclisme depuis que l'affaire Armstrong a éclaté.

Il était essentiel qu'un signal fort soit envoyé à l'occasion du 100ème Tour de France, pour montrer que la promesse du "plus jamais ça" trouve une traduction dans les faits.

Cette exigence d'une transparence et d'une intransigeance accrues en matière de lutte contre le dopage doit s'exercer dans toutes les disciplines sportives. A l'instar de ce que nous voyons dans les négociations qui viennent d'aboutir entre l'UCI et l'AFLD, je souhaite que soit repensée la répartition des rôles entre les fédérations et les autorités publiques nationales et internationales indépendantes de lutte contre le dopage. On ne peut laisser aux seules fédérations sportives la responsabilité de lutter contre le dopage et mener la politique de contrôle ; la responsabilité de promouvoir un sport et, en même temps, de devoir le contrôler.

Revoir cette répartition des rôles entre les fédérations et les agences indépendantes, confortées par les gouvernements, est le seul moyen de couper court à la suspicion qui empoisonne certaines manifestations et la seule garantie d'indépendance possible. »